

Parlement francophone bruxellois
(Assemblée de la Commission communautaire française)
site : www.parlementfrancophone.brussels

Commission des Affaires générales et résiduares,
de la Cohésion sociale et des Infrastructures sportives

Convocation¹

Mardi 18 avril 2023 – 14h00
Rue du Lombard, 69 – 1000 Bruxelles
Salle 201

Ordre du jour

1. Suivi du Jeudi de l'hémicycle sur la thématique de la « Cohésion sociale »

1.1. Interpellations

- de Mme Farida Tahar adressée à Mme Nawal Ben Hamou, ministre en charge de la Cohésion sociale, concernant l'opérationnalisation du nouveau décret de la Cohésion sociale et les recommandations formulées par le secteur associatif à l'occasion du Jeudi de l'hémicycle d'octobre 2022
- de M. Jonathan de Patoul adressée à Mme Nawal Ben Hamou, ministre en charge de la Cohésion sociale concernant la cohésion sociale et la gentrification en Région Bruxelles-Capitale

1.2. Questions orales

- de Mme Latifa Aït-Baala adressée à Mme Nawal Ben Hamou, ministre en charge de la Cohésion sociale, concernant le suivi du Jeudi de l'hémicycle sur les politiques de cohésion sociale
- de Mme Nadia El Yousfi adressée à Mme Nawal Ben Hamou, ministre en charge de la Cohésion sociale, concernant le suivi du Jeudi de l'hémicycle consacré à la cohésion sociale

¹ Dans les conditions de l'article 20 du Règlement, les réunions sont publiques. Le public peut suivre les débats via le lien <https://www.parlementfrancophone.brussels/agenda/ecouter-les-seances/> et sur la chaîne YouTube du Parlement <https://www.youtube.com/channel/UC2OV-5QjSD5pRjRCiYeedlg>.

2. Présentation par la Médiatrice bruxelloise du rapport annuel 2022 d'Ombuds Bruxelles

Désignation du rapporteur/de la rapporteuse (*vote*)

- Exposé de Mme Catherine De Bruecker, Médiatrice bruxelloise, sur les aspects généraux du rapport
- Echange de vues
- Exposé de Mme Catherine De Bruecker, Médiatrice bruxelloise, sur les aspects « lanceurs d'alerte »
- Echange de vues

3. Divers

Composition de la commission

Présidence : Mme Magali Plovie

Vice-présidences : M. Hasan Koyuncu, Mme Aurélie Czekalski

Membres effectifs :

PS : Mme Nadia El Yousfi, M. Jamal Ikazban, M. Hasan Koyuncu

Ecolo : M. Pierre-Yves Lux, Mme Magali Plovie, Mme Farida Tahar

MR : Mme Aurélie Czekalski, M. Gaëtan Van Goidsenhoven

DéFI : M. Emmanuel De Bock, M. Jonathan de Patoul

PTB : Mme Elisa Groppi, M. Petya Obolensky

Membres suppléants :

PS : M. Ridouane Chahid, M. Marc-Jean Ghysse, Mme Véronique Jamouille, M. Mohamed Ouriaghli

Ecolo : M. Thomas Naessens, Mme Ingrid Parmentier, Mme Isabelle Pauthier, M. Tristan Roberti

MR : Mme Viviane Teitelbaum, M. A. Vander Elst, M. David Weytsman

DéFI : M. Marc Loewenstein, M. Christophe Magdalijs, M. Michael Vossaert

PTB : M. Youssef Handichi, Mme Stéphanie Koplowicz, M. Luc Vancauwenberge

Secrétaire administratif : M. Edouard Bostem (02 504 96 36 – ebostem@parlementfrancophone.brussels)

Article 15.4 du Règlement du Parlement francophone bruxellois: « *En cas d'absence d'un membre effectif, il est pourvu à son remplacement par un des membres suppléants appartenant au même groupe politique. Le président de la commission permanente est informé de ce remplacement.*

En outre, les membres effectifs et suppléants des commissions permanentes peuvent être remplacés pour une réunion par un autre membre du même groupe. Dans ce cas, le président du groupe politique concerné en informe par écrit le président de la commission permanente au plus tard avant le premier vote. Ce remplacement est mentionné au compte rendu de la séance plénière suivante. ».

Des votes sont susceptibles d'intervenir pour chaque point inscrit à l'ordre du jour. Ces votes seront pris en compte pour le calcul du montant de l'indemnité parlementaire (conformément à l'art. 24 du Règlement du Parlement francophone bruxellois).